

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL106-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEYRE,  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature du marché relatif aux prestations de nettoyage  
des bâtiments communaux (2 lots).**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Le marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux arrivant à son  
terme, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33  
alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts : lot 01 – nettoyage courant et lot  
02 – nettoyage des vitres. Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an  
renouvelable trois fois par reconduction expresse, sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10 juin 2014 aux publications  
d'annonces légales (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics - BOAMP et Journal

Officiel de l'Union européenne - JOUE) et publié sur le profil acheteur de la commune (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

Suite à la publication de cet avis, 55 dossiers de consultation ont été retirés (dont 55 téléchargés).

La date limite de remise des offres était fixée au 25 août 2014 à 12h00. Sept entreprises ont déposé une offre ( 5 sous format papier et 2 par voie dématérialisée) comme suit :

**lot 01 : nettoyage courant**

- EDEN (38400 Saint-Martin d'Hères)
- FRAMEX (38240 Meylan)
- ONET (38950 Saint-Martin Le Vinoux)
- ALPES SAVOIE NETTOYAGE (38240 Meylan)
- MIL'SERVICES (38320 Brié et Angonnes)
- ARGANIA (38100 GRENOBLE)

**lot 02 : nettoyage des vitres**

- FRAMEX (38240 Meylan)
- ONET (38950 Saint-Martin Le Vinoux)
- ALPES SAVOIE NETTOYAGE (38240 Meylan)
- MIL'SERVICES (38320 Brié et Angonnes)
- BM NETTOYAGE (38410 Vaulnaveys Le Haut)
- ARGANIA (38100 GRENOBLE)

La commission d'appel d'offres, réunie le 22 septembre 2014, a procédé à l'analyse des candidatures et a enregistré les offres proposées.

Après analyse de toutes les offres réalisée au vu des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2014 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

- pour le lot 01, l'entreprise ONET (38950 Saint-Martin Le Vinoux) pour un montant annuel de prestations courantes de 80 295,31 € HT pour les prestations courantes (hors prestations ponctuelles et remise en état)
- pour le lot 02, l'entreprise Alpes Savoie Nettoyage (38240 Meylan) pour un montant annuel de 9 081,33 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots 01 et 02 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2014.

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI